

Correspondances

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **19 (1890)**

Heft 6

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CORRESPONDANCES

I

Conférence du corps enseignant de la Glâne à Romont

Le 7 mai 1890, les instituteurs et institutrices du VI^e arrondissement étaient réunis en conférence officielle, au local ordinaire, à Romont, sous la présidence de M. Crausaz, inspecteur.

Notre dévoué supérieur est heureux de se trouver encore une fois au milieu de nous. Nous travaillons tous séparément, dit-il, ayant chacun nos petites peines et nos tribulations, c'est pourquoi il est nécessaire de se réunir de temps à autre en famille pour fraterniser ensemble et faire un échange de communications. Auseri, je puis dire que j'éprouve toujours une grande joie et un vif plaisir d'être avec vous.

Il est donné connaissance des tractanda de la séance :

- I. Cotisation pour la bibliothèque ;
- II. Petite revue sur les résultats des examens scolaires du printemps ;
- III. Rubriques supplémentaires pour le rapport annuel de l'instituteur ;
- IV. Questions concernant la société de chant.

L'appel nominal n'accuse qu'une absence non justifiée.

Ce travail était à peine terminé lorsque M. le Directeur du dépôt central du matériel scolaire fit son entrée dans la salle. Il a bien voulu quitter quelques heures ses occupations pour venir nous donner quelques explications sur la manière dont fonctionne le dépôt et étaler sous nos yeux une collection de spécimens pour que nous puissions à l'avenir faire les commandes en connaissance de cause.

M. Genoud désire que les instituteurs qui veulent faire des observations sur le matériel les lui soumettent sincèrement, afin de voir les améliorations qu'il serait urgent d'y apporter. Au nom du Comité du dépôt central, il propose ensuite au corps enseignant de se prononcer sur la question suivante : Le *Livre de lecture* du degré moyen est-il suffisant pour nos écoles ; si non, désire-t-on que l'on travaille immédiatement à la rédaction d'un degré supérieur ? Après quelques explications de M. l'Inspecteur et de M. Mauron à Middel, l'assemblée est unanime à demander le degré supérieur, qui, certes, sera un trésor pour nos écoles.

M. Perroud, à Rue, se faisant l'interprète du corps enseignant de la Glâne, demande : 1^o si le dépôt ne pourrait pas fournir aussi aux instituteurs toutes les fournitures de bureau ; 2^o si l'établissement à Romont d'une succursale du dépôt ne pourrait pas avoir lieu. M. le Directeur prend note de ces observations et en fera part au Comité.

M. l'Inspecteur remercie M. Genoud des explications qu'il vient de donner à l'assemblée et le prie d'être l'interprète du corps enseignant de la Glâne pour remercier la Direction de l'Instruction publique du

dévouement qu'elle porte aux instituteurs et lui exprimer toute notre reconnaissance.

Il est donné lecture du protocole de la dernière séance qui est approuvé à l'unanimité.

M. l'Inspecteur nous donne ensuite les rubriques supplémentaires à ajouter au rapport annuel.

I. Pour les écoles ordinaires du jour :

1^o Signaler les écoles qui, selon l'article 7 de la loi, doivent être dédoublées ;

2^o Nombre d'émancipations d'après l'article 41 de la loi ;

3^o Nombre d'élèves astreints à fréquenter l'école et ayant 16 ans révolus ;

4^o Cas concernant art. 42 *a*) de la loi ;

5^o Cas concernant art. 42 *b*) de la loi ;

6^o Congés pour alpage ;

7^o Nombre de semaines de congés d'été ;

8^o $\frac{1}{2}$ jours accordés par la Commission ;

9^o $\frac{1}{2}$ jours accordés par M. l'Inspecteur ;

10^o Cas d'intervention du gendarme selon art. 32 de la loi ;

11^o $\frac{1}{2}$ jours pendant lesquels l'école a été fermée pour cause de maladies épidémiques, art. 84 du règlement général ;

12^o Influence générale ou particulière de l'éducation de la famille sur l'école ;

13^o Nombre de visites de la Commission scolaire ;

14^o Observations concernant *a*) le matériel, *b*) le matériel des élèves et les bancs ;

15^o Art. de la loi ou du règlement dont l'application laisse à désirer ou présente des difficultés.

II. Pour les écoles de répétition :

1^o Séparer par un trait : *a*) les recrutables de 1890 ; *b*) les recrutables astreints à fréquenter les cours ; *c*) les recrutables émancipés avant l'âge ; *d*) les élèves de plus de 20 ans.

2^o Additionner les absences illégitimes dans le rapport ;

3^o Indiquer le nombre de punitions infligées pour indiscipline ;

4^o Exprimer vos desiderata touchant la direction et la bonne marche des cours ;

5^o Branches spéciales enseignées dans ces cours ;

6^o Faire parvenir sans retard les livrets-certificats des élèves émancipés à M. l'Inspecteur.

M. le préfet Oberson, toujours si dévoué à la cause de l'instruction, a bien voulu venir nous prodiguer ses sages conseils et nous donner connaissance des quelques observations que lui ont suggérées les examens du printemps. Il a constaté avec plaisir que la tenue des élèves et la propreté avaient gagné. Les effets pourraient être mieux soignés ; c'est à l'instituteur qu'il incombe de remplacer le matériel dégradé et usé des élèves, car maintenant que nous n'avons pas besoin de recourir continuellement à la bourse des parents, nous devons avoir à disposition tous les articles du matériel nécessaire à l'école. Quant à la partie pédagogique, des progrès sont encore à réaliser en ce qui concerne le calcul écrit, la composition et l'écriture : cela provient, dit-il, de ce que la partie élémentaire de ces branches n'a pas été poussée à fond. La préparation à la composition laisse encore à désirer, déjà dès le cours inférieur, où les leçons de

choses ne sont pas bien données et souvent même négligées. L'écriture est mauvaise dans quelques écoles, parce que l'on permet trop à l'élève d'entasser les lettres et on aborde trop tôt l'écriture moyenne. M. le Préfet termine ses quelques observations en recommandant aux instituteurs d'éviter autant que possible les auberges et les sociétés où l'honneur pourrait être compromis; l'instituteur, ajoute-t-il, doit connaître les lieux où il peut être et les compagnies qu'il peut fréquenter.

M. l'Inspecteur nous fait ensuite part de ses observations sur les différentes branches.

Lecture. — Soigner la lecture et surtout habituer les enfants à donner un ton naturel. Le maître doit corriger toute mauvaise articulation; quand un élève lit mal, il faut l'arrêter et faire chercher lui-même les défauts de sa lecture.

Composition. — Les élèves sont en général faibles pour cette branche, parce que l'on ne fait pas assez d'exercices intuitifs et de leçons de choses. Evitez de donner des compositions dans un style au-dessus de la portée des élèves. Dans la préparation du canevas, sachons nous inspirer de la méthode socratique et amener l'enfant à découvrir lui-même les idées à développer.

Orthographe. — Soigner les copies; donner peu, mais exiger qu'elles soient bien faites; retenir l'élève après la classe jusqu'à ce qu'il ait découvert et corrigé lui-même ses fautes. La grammaire n'est pas assez connue, insister surtout sur la fonction des mots.

Ecriture. — Beaucoup d'élèves tiennent mal leur crayon et leur plume; les corriger toutes les fois que l'occasion se présente, car sans ces moyens, impossible de gagner en écriture.

Calcul. — Le livret de multiplication au cours inférieur est en général satisfaisant; par contre, le livret d'addition et de soustraction laisse encore à désirer.

Prières. — Les prières doivent être apprises d'après la lettre du catéchisme.

Chant. — M. l'Inspecteur, ayant trouvé dans ses visites de fin d'années des résultats bien satisfaisants, recommande de continuer encore une année l'étude du plain-chant.

M. l'Inspecteur prie ensuite Messieurs les secrétaires des conférences régionales de lui envoyer un rapport sur l'année écoulée, en ayant soin d'indiquer le lieu des conférences et la date, le nombre des membres présents et un sommaire des tractanda.

Il termine en remerciant M. le Préfet des bons conseils qu'il vient de nous donner et de la sollicitude qu'il porte au corps enseignant. La séance est levée à midi.

Auboranges, le 16 mai 1890.

P. DESSIBOURG, *secrétaire.*

II

Conférence du corps enseignant du VI^e arrondissement, présidée par M. l'inspecteur Perriard, à Fribourg, le 21 mai 1890.

Après la prière d'usage, M. l'Inspecteur ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres de la réunion qui, malgré

le mauvais temps, n'ont pas hésité à se rendre à son appel. Il salue M. le professeur Horner qui a bien voulu nous honorer de sa présence. M. le Président rappelle ensuite le souvenir de nos trois regrettés collègues décédés dans le courant de l'année : MM. Uldry, instituteur à Cournillens, Dousse, instituteur à Corpataux et Roulin, stagiaire à Prez. Il nous recommande de ne pas les oublier, surtout dans nos prières.

Après l'appel nominal et l'approbation du protocole, on passe à la lecture des rapports sur les questions mises à l'étude :

1^o D'après le programme général de nos écoles primaires, déterminez, avec quelques développements, les matières qu'il convient d'enseigner pendant le cours d'une ou, le cas échéant, de deux années scolaires.

M. le Président remercie M. Bochud, rapporteur, qui s'est très bien acquitté de sa tâche. Le sujet à traiter était aride, et il a dû condenser les matières de dix-neuf travaux.

Il est ensuite donné lecture des deux excellents travaux, l'un de M^{lle} Loutan, institutrice à Corminbœuf, et l'autre de Sœur Clotilde, institutrice à Neyruz. La première a traité la question des *tâches à domicile*, et la seconde nous a parlé de la *meilleure méthode à suivre* dans l'emploi du *Manuel d'économie domestique*. Ces deux rapports résumaient les différents travaux des Institutrices et des Sœurs enseignantes.

La question des tâches à domicile a déjà été discutée dans une précédente conférence, mais le travail de M^{lle} Loutan renferme beaucoup d'idées nouvelles. Il arrive souvent, nous dit M. l'Inspecteur, que les parents se plaignent, avec raison, de ce que leurs enfants sont surchargés de devoirs à domicile. Il faut garder un juste milieu. Les devoirs devraient être moins étendus, mieux préparés et mieux corrigés.

On passe ensuite à la discussion de la première question. M. l'Inspecteur croit que le livre de lecture du 3^e degré n'est peut-être pas absolument nécessaire pour le moment, mais qu'il rendrait quand même de grands services à nos écoles. Le plan de cet ouvrage est déjà tracé, et on peut espérer que le 3^e degré paraîtra dans quelques années. M. l'Inspecteur n'est pas partisan des différentes grammaires employées dans nos écoles; le livre de lecture du 2^e degré est bien approprié pour l'enseignement de l'orthographe.

M. le professeur Horner fait l'éloge des trois rapports qu'il déclare aussi solides pour le fond que bien écrits. Cependant, contrairement à l'avis exprimé dans le premier rapport, il ne croit pas qu'un nouveau manuel de grammaire puisse être de la moindre utilité entre les mains des instituteurs qui comprennent et adoptent la méthode suivie dans le livre de lecture du 2^e degré. À l'école primaire on n'étudie pas la grammaire pour elle-même, mais uniquement pour l'application que l'on peut en faire. Dès lors l'étude littérale des définitions, une partie de la nomenclature, la récitation des exceptions, des anomalies qu'on ne rencontre que rarement dans l'usage, tout cela constitue un luxe, utile peut-être encore aux jours des examens pour répondre aux exigences des partisans de la routine, mais qui doit être banni absolument par les instituteurs sérieux. Le livre de lecture peut servir encore de manuel de composition et, une fois complété par le livre du 3^e degré, il pourra suffire à l'enseignement de l'histoire et de la géographie.

Pour ce qui concerne l'écriture, M. Horner croit que si beaucoup d'enfants écrivent mal, c'est la faute de l'instituteur qui, pendant les heures consacrées à cette branche s'occupe souvent d'autre chose. Il a constaté, dans quelques-unes de ses visites, que la dernière page des cahiers d'écriture était moins bien soignée que la première. Il vaut mieux faire peu mais bien.

M. l'Inspecteur remercie M. le professeur Horner des excellentes directions qu'il vient de nous donner, et nous fait part des observations et des réflexions qui lui ont été suggérées par ses dernières visites d'école.

1. La lecture et le compte rendu ont obtenu, en général, de meilleurs succès, mais il reste beaucoup à faire; dans certaines écoles, la lecture est monotone; le maître doit lire souvent avant l'élève s'il veut que celui-ci s'habitue à mettre le ton et les inflexions convenables.

2. On exige trop de définitions grammaticales; il faut se servir surtout d'exemples trouvés par les élèves ou écrits au tableau noir.

3. L'orthographe est faible; faisons beaucoup d'exercices d'épellation dès que l'enfant sait lire; suivons le *Guide du maître* du livre de lecture qui donne toutes les directions nécessaires sur la matière.

4. Dans quelques écoles, les bons cahiers sont assez bien tenus, tandis que les cahiers de devoirs sont remplis de fautes. Tous les travaux écrits doivent être correctement tenus, et avec une bonne correction de ces derniers, nous arriverons peu à peu à faire disparaître les trop nombreuses fautes qui émaillent les cahiers de certains élèves.

5. Pour la composition comme pour l'orthographe, se servir du *Guide du maître* déjà cité et faire en sorte d'arriver à un travail correctement écrit.

6. Dans quelques écoles, le calcul est en souffrance; les notions fondamentales manquent, la disposition des problèmes n'est pas assez méthodique, la preuve des opérations fait défaut; il faut que l'enfant puisse contrôler lui-même ses opérations. Chaque genre de problème doit être précédé d'une explication au tableau noir. Dans les écoles où l'on ne peut pas aborder le 6^e cahier, étudions au moins les fractions ordinaires les plus importantes et les plus usuelles.

7. Les branches nationales sont, en général, mieux comprises; tous les élèves du cours supérieur devraient posséder une carte de la Suisse.

8. M. l'Inspecteur recommande d'enseigner la comptabilité bien qu'elle ne soit pas obligatoire. Le calcul et la calligraphie s'allient fort bien avec cette branche.

9. La tenue des élèves est généralement défectueuse pendant les leçons de chant. L'instituteur doit faire chanter tous les élèves.

10. La marche générale des écoles de répétition est bonne, surtout là où les leçons se donnent le jour. — Employons la carte muette concurremment avec la carte écrite, surtout à la fin du cours. — Comme les années précédentes, faisons connaître à M. l'Inspecteur les jours où se donnent les 20 heures de leçon avant l'examen des recrues. Les instituteurs sont engagés à assister plus nombreux à ces examens.

11. Envoyer à M. l'Inspecteur le rapport du cours de répétition, signé de tous les membres de la Commission locale, en même temps que le rapport annuel. Compléter le dit rapport annuel en répondant

aux questions posées dans le supplément du N° 6 du *Bulletin* de 1889.

12. Les livrets-certificats doivent être envoyés à M. l'Inspecteur et non à l'instituteur de l'endroit où les élèves ont fixé leur nouveau domicile. Lorsqu'une fille quitte la localité, adressons à M. l'Inspecteur le dernier témoignage de l'élève, avec la date de la naissance.

13. Tous les garçons émancipés sont astreints au cours de perfectionnement.

14. Les instituteurs sont invités à se conformer à l'art. 46 (2^e alinéa) ainsi qu'aux art. 49, 83, 95 et 169 du règlement général.

15. Le matériel des élèves n'est pas soigné; l'instituteur ne doit jamais être pris au dépourvu; il doit continuellement être à même de fournir aux élèves le matériel nécessaire.

16. Le journal de classe doit être tenu en été comme en hiver, surtout pour la classe du matin.

17. Dans quelques écoles, le nombre des élèves du cours supérieur est trop restreint: il faut qu'au moins le tiers des élèves fasse partie de ce cours.

18. Annoncer à M. l'Inspecteur le commencement et la durée des vacances; envoyer avant le 15 novembre le rapport sur la gymnastique.

19. Chaque instituteur dressera, pour l'examen officiel de printemps, une liste des élèves placés par ordre de mérite, et, si possible, avec leurs notes pour les différentes branches. Il indiquera également le nombre des élèves émancipés avant l'âge.

M. l'Inspecteur remercie les instituteurs qui font partie de la Société de chant, et il leur adresse des paroles pleines d'encouragement. Il remercie également l'assemblée de son attention soutenue, et la prie de croire que les observations qu'il vient de faire n'ont d'autre but que le bien des instituteurs et des écoles qu'ils dirigent.

M. Genoud, administrateur du Dépôt central, nous fait voir une collection des spécimens du matériel qui est en vente. Il nous donne d'utiles renseignements sur le prix et la qualité des cartes, ouvrages et autres objets d'école qui se trouvent au Dépôt.

Avant de clore la séance, M. le Président nous invite à nous rendre à l'auberge des Maçons où un modeste banquet nous attend. Pendant le dîner, une gaieté franche n'a cessé de régner. M. l'Inspecteur porte un toast à Mesdames les Institutrices, et il veut bien se faire l'interprète de nos sentiments de reconnaissance à l'égard de M. Galley, directeur de notre Société de chant. M. Hermann porte son toast à M. Python, directeur de l'Instruction publique, et à M. l'Inspecteur.

Des déclamations alternent avec les chants exécutés par la Société des instituteurs. Et, comme bouquet de cette réunion, M. l'Inspecteur, avisé au dernier moment, nous annonce l'heureuse nouvelle de l'élévation au cardinalat de Sa Grandeur Mgr Mermillod, notre illustre évêque. Cette nouvelle fut accueillie par d'unanimes acclamations.

Farvagny, le 26 mai 1890.

Aug. JOLION, *secrétaire*.

